



REQUETE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE(S)

Commune de Commugny

Une demande d'abattage d'arbre doit être déposée dès que le tronc mesure **30cm de diamètre ou plus à 1m du sol**. Pour les arbres situés aux abords d'un cours d'eau ou en zone forestière, **l'accord du garde forestier est obligatoire**.

Propriétaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

N° de téléphone :

Adresse email :

Requérant (si différent du propriétaire) ou mandataire :

Nom :

Prénom :

Requérant Mandataire

Adresse :

NPA / Localité :

N° de téléphone :

Adresse email :

Requiert l'autorisation d'abattre le(s) arbre(s) suivant(s) :

Parcelle n° :

Adresse de la parcelle :

Quantité & Essence(s) :

.....

.....

Motif de l'abattage :

.....

.....

Mesures compensatoires : *merci de cocher ce qui convient*

Arbre(s) de remplacement Quantité : Essence(s) :

ou/et

Taxe de **CHF 200.-** par arbre non remplacé, soit : **CHF**



Ce formulaire doit être obligatoirement signé par le propriétaire ou son mandataire. Afin de permettre d'identifier et de localiser clairement le(s) arbre(s), nous vous remercions de joindre à votre demande :

- Un plan
- Une photo

Merci de joindre une procuration du propriétaire si la demande est déposée par un mandataire

Lieu et date :

Signature :

Réservé au personnel communal :

Date de réception :

Contrôle effectué par :

Demande de complément : Oui / Non

Préavis : Positif / Négatif

Visa du Municipal en charge :

Affichage aux piliers publics (du / au) :